

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNE DE LODÈVE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

numéro
CM_220531_14

L'an deux mille-vingt deux, le trente et un mai,
Le Conseil municipal, dûment convoqué le vingt cinq mai deux mille vingt-deux, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil de l'Espace Marie-Christine BOUSQUET, sous la Présidence de Gaëlle LEVEQUE.

nombre de membres	
en exercice	29
présents	18
exprimés	29
vote	
pour	22
contre	0
abstention	7

Présents :

Gaëlle LEVEQUE, Ludovic CROS, Nathalie ROCOPLAN, Gilles MARRES, Monique GALEOTE, Marie-Laure VERDOL, Didier KOEHLER, Isabelle PEDROS, Claude FERAL, Michel PANIS, Jean-Marc SAUVIER, Nathalie SYZ, Damien ALIBERT, Fadilha BENAMMAR KOLY, Claude LAATEB, Magali STADLER, Françoise CAUVY, Marie Pierre CAUMES.

Absents avec pouvoirs :

Ali BENAMEUR à Gilles MARRES, Ahmed KASSOUH à Marie-Laure VERDOL, Edith POMAREDE à Gaëlle LEVEQUE, Fatiha ENNADIFI à Monique GALEOTE, David BOSC à Nathalie ROCOPLAN, David DRUART à Didier KOEHLER, Thibault DETRY à Ludovic CROS, Izia GOURMELON à Isabelle PEDROS, Christian RICARDO à Claude LAATEB, Joana SINEGRE à Magali STADLER, Damien ROUQUETTE à Marie Pierre CAUMES.

OBJET :	Mise à disposition d'agents entre la Ville de Lodève et la Communauté de communes Lodévois et Larzac
----------------	---

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la fonction publique, partie législative, notamment son livre V – titre Ier, chapitre II, section 4, relative aux mises à disposition de personnel,

VU le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

VU les délibérations n°CM_180327_015 du Conseil municipal du 27 mars 2018 et n°BC_180412_08 du Bureau communautaire du 12 avril 2018, relatives à l'approbation de la convention type de mise à disposition d'agents entre la ville de Lodève et la Communauté de communes Lodévois et Larzac,

VU les délibérations n°200114_19 du 14 janvier 2020 du Conseil municipal et n°200116_25 du 16 janvier 2020 du Conseil communautaire, approuvant le renouvellement de la mise à disposition du service des sports municipal auprès de la Communauté de communes Lodévois et Larzac,

VU la délibération du Conseil municipal du 31 mai 2022, relative à la mise à disposition partielle d'un personnel du service des sports de la Ville de Lodève,

VU la délibération n°20170418006 du Conseil municipal du 18 avril 2017 et n°CC_20170413_006 du Conseil communautaire du 13 avril 2017, relative à la mise à disposition par la Communauté de communes Lodévois et Larzac à la Commune de Lodève, de l'agent titulaire au poste de directeur des ressources humaines,

VU la délibération n°CM_211207_18 du Conseil municipal e du 7 décembre 2021 et n°CC_211124_06 du Conseil communautaire du 24 novembre 2021, relative à la mise à disposition d'un agent du Centre de gestion des Bouches du Rhône pour occuper les fonctions de direction des ressources humaines jusqu'au 31 mai 2022,

CONSIDÉRANT que, pour assurer le bon fonctionnement du service tourisme de la Communauté de communes Lodévois et Larzac, il est opportun de mettre un terme à la convention de mise à disposition du service des sports de la Ville de Lodève et d'opter pour une mise à disposition de personnel, en vue d'assurer les fonctions de chargé de mission activités de pleine nature,

CONSIDÉRANT que la mise à disposition du poste de direction des ressources humaines permettrait d'assurer la continuité de ces fonctions mutualisées depuis plusieurs années, entre la Communauté de communes Lodévois et Larzac et la Commune de Lodève,

Où l'exposé de Nathalie ROCOPLAN et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ARTICLE 1 : APPROUVE** la mise à disposition partielle d'un agent du service des sports de la Commune de Lodève auprès de la Communauté de communes Lodévois et Larzac, titulaire du grade d'éducateur des activités physiques et sportives principal de deuxième classe, affecté au service tourisme à compter du 1^{er} juin 2022, en vue d'exercer les fonctions de chargé de mission activités de pleine nature, notamment sur les missions suivantes :

- structurer les équipements sportifs des activités de pleine nature, autant pour les usagers locaux réguliers que pour les usagers liés au tourisme,
- animer les relations avec les communes et les maires s'agissant des infrastructures des activités de pleine nature actuelles et à venir,
- pérenniser les activités physiques de pleine nature, en lien avec les acteurs locaux,

- **ARTICLE 2 : PRÉCISE** que pour l'exercice de ces missions, l'agent sera mis à disposition par la Commune de Lodève à la Communauté de communes pour une quotité de 40% d'un emploi à temps plein,

- **ARTICLE 3 : APPROUVE** la mise à disposition du poste de direction des ressources humaines de la Communauté de communes Lodévois et Larzac auprès de la Commune de Lodève, à compter du 1^{er} juin 2022,

- **ARTICLE 4 : PRÉCISE** que pour l'exercice de ces missions, l'agent sera mis à disposition par la Communauté de communes à la Commune de Lodève pour une quotité de 50% d'un emploi à temps plein,

- **ARTICLE 5 : PRÉCISE** que les présentes mises à disposition donneront lieu à un remboursement des frais de personnel, selon les quotités prévues aux articles 2 et 4,

- **ARTICLE 6 : AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents, et en particulier les conventions de mise à disposition du personnel,

- **ARTICLE 7 : DIT** que le présent acte sera inscrit au registre des délibérations et sera transmis au service du contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont les délibérants signé au registre,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
Gaëlle LEVEQUE

The image shows the official seal of the Ville de Lodève, which is circular and contains the text 'LODÉVOIS À LUDOVICO OCTAVO' at the top and 'VILLE DE LODÈVE' at the bottom. In the center of the seal is a coat of arms. Overlaid on the seal is a handwritten signature in black ink.